#### **VILLE DE MONTVILLE**

#### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de MONTVILLE le mardi 12 juin 2018 à 19 h en session ordinaire.

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

## 1) <u>Prévention Routière – Convention de partenariat « radar pédagogique » avec l'Association</u> AXA Prévention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- approuvé les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Montville et l'Association AXA Prévention, pour la mise à disposition d'un radar pédagogique rue André Martin dans le sens Malaunay/Montville,
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tous documents y afférents, et à prendre toute décision utile à la mise en œuvre de cette dernière.

## 2) <u>Entretien et maintenance de l'éclairage public – Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie 76</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- décidé d'adhérer au service mutualisé d'entretien de l'éclairage public proposé par le SDE 76 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018,
- approuvé les termes de la convention à intervenir entre le SDE 76 et la commune de Montville et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à la signer.

## 3) <u>Projet éducatif de territoire (PEDT) – Approbation et autorisation à signer la convention avec</u> les partenaires institutionnels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- approuvé le projet de Projet éducatif de territoire (PEDT) couvrant la période 2018/2021,
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer la convention devant intervenir avec les différents partenaires institutionnels (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-Maritime, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Maritime et la Caisse d'Allocations Familiales), ainsi que ses éventuels avenants ultérieurs.

## 4) Règlement intérieur de l'accueil de loisirs municipal des mercredis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- approuvé les termes du règlement intérieur de l'accueil de loisirs municipal pour tenir compte de son extension aux mercredis,
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à le signer et à le notifier aux partenaires concernés.

#### 5) Règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- approuvé les termes du règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire, afin de fixer les mesures générales d'organisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, suite au retour à la semaine scolaire sur 4 jours,
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à le signer et à le notifier aux partenaires concernés.
- 6) <u>Convention d'accès à la piscine communautaire André-Martin par les collégiens montvillais fréquentant le collège Eugène-Noël Approbation et autorisation à la signer</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a :

- approuvé les termes du projet de convention d'accès à la piscine communautaire André-Martin par les collégiens montvillais fréquentant le Collège Eugène-Noël,
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention à intervenir avec la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, pour un montant de 6 964 € au titre de l'année 2018/2019.

#### 7) Charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de la Ville de Montville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a :

- approuvé la Charte relative aux ATSEM de la Ville de Montville, ayant pour objectif de garantir l'homogénéité et la cohérence de fonctionnement entre les deux écoles maternelles de Montville, de préciser les relations hiérarchiques et fonctionnelles avec les responsabilités de chacun et d'apporter un service de qualité au bénéfice des enfants fréquentant ces écoles,
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à la signer et à la notifier aux partenaires concernés.

# 8) <u>Mission expérimentale de la médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime – Autorisation à signer la convention d'adhésion</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- décidé d'adhérer au dispositif d'expérimentation de médiation préalable obligatoire proposé par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, qui est un dispositif novateur ayant vocation à désengorger les juridictions administratives et à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif,
- approuvé la convention d'adhésion à la mission expérimentale de la médiation préalable obligatoire et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous documents y afférents, et à prendre toute décision utile à la mise en œuvre de cette dernière.

#### 9) Rémunération des serveurs du repas de la Fête des Aînés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a :

- approuvé les montants de la rémunération brute des serveurs qui assureront le service lors du repas de la Fête des Aînés qui se déroulera le dimanche 30 septembre 2018.

### 10) Tarifs de location de la salle Pierre-Collinet au Musée des Sapeurs-Pompiers de France

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a :

- adopté les tarifs modifiés de location de la salle Pierre Collinet applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- approuvé les termes du règlement fixant les modalités et obligations liées à la location.

# 11) <u>Mise à disposition de la salle du Manoir pour la troupe de théâtre « Les cas barrés » -</u> Adoption du tarif et signature de la convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a :

- approuvé les termes de la convention définissant les modalités techniques et financières de mise à disposition de la salle du Manoir à la troupe de théâtre « Les cas barrés »,
- approuvé le tarif de location fixé à 25 € par soirée,
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants ultérieurs.

#### 12) Subventions aux associations – Subventions exceptionnelles et complémentaires 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a :

- accordé les subventions exceptionnelles ou complémentaires aux associations suivantes qui seront prises sur la réserve de l'année en cours et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à les mandater :

Associations	Nature de la subvention	Montant
ACPG-CATM	exceptionnelle	300,00€
	organisation du 11 novembre 2018	
Montville Houppeville Basket-Ball	complémentaire	1 050,00 €
Montville Handball	complémentaire	555,00€
Conservatoire européen des cloches et horloges (CECH)	exceptionnelle journée du clocher	100,00€

## 13) Adhésion à l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) – Mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a :

 approuvé l'adhésion de la commune de Montville à l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO), spécialisée dans la gestion et la protection des données, qui propose une prestation complète incluant la mutualisation d'un délégué à la protection des données, l'information et le conseil, la coopération avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion.